

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Redéveloppement et réhabilitation du site de l'Aquaboulevard (projet décrit au sein du présent Cerfa)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
-39)a)Travaux et constructions qui créent une SDP supérieure ou égale à 10 000 m ²	Superficie du terrain d'assiette : 59 726 m ² (env. 6ha). SDP actuelle : 56 700 m ² . SDP projetée à date : 90 000 m ² env. (à volumétrie constante, compensation des espaces détruits pour la création de liaisons piétonnes par des espaces en surélévation).
-39)b)Terrain d'assiette entre 5 et 10 ha	
-41)a)Aire de stationnement ouverte au public de 50 unités et plus	Modification du parking existant avec conservation de plus de 50 unités d'aires de stationnement ouvertes au public. Le site existant comprend un parc aquatique conservé et un complexe sportif Forest Hill qui sera réhabilité. Il est prévu la réalisation d'une boucle de géothermie de minime importance.
-44)d) Equipements sportifs (17)a) et b) ou d) en fonction de la localisation des captages	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'ensemble immobilier existant comprend un parc aquatique, le centre sportif Forest Hill, un centre commercial, des locaux d'activités et d'événementiel, des locaux de bureaux, un cinéma Gaumont, un parking public sur deux niveaux (RDC et 1er niveau de sous-sol), l'immeuble de bureaux Sextant et son parking dédié au 1er sous-sol.

Description du projet :

(1) Création de liaisons piétonnes extérieures pour retrouver le niveau sol (par la démolition des structures situées sur leur tracé) ; (2) Réorganisation du site autour d'îlots en conservant au maximum la structure existante (surélévations en structure bois) ; (3) Création de nouveaux usages (logements, logements sociaux, pépinière d'entreprise, bureaux, crèche) ; (4) Réhabilitation et extension du bâtiment existant Sextant ; (5) Végétalisation du site ; (6) Création d'un pôle énergie commun à l'ensemble du site permettant d'optimiser les échanges énergétiques entre le parc aquatique et les nouveaux programmes ; (7) Création d'une boucle de géothermie ; (8) Aménagement du parvis Louis-Armand et des trottoirs de la rue Pierre Avia par la Ville de Paris dans le cadre d'un PUP.

4.2 Objectifs du projet

- Réorganisation et rénovation du complexe immobilier existant de l'Aquaboulevard :

> Sur le plan urbain : (1) Recréer un urbanisme à échelle humaine, retrouver le niveau du sol ; (2) Requalifier l'espace public et ouvrir le site sur le 15ème arrondissement et Issy les Moulineaux ; (3) Améliorer la visibilité de l'Aquaboulevard et les accès à, ou depuis, celui-ci, notamment en direction du parc Suzanne Lenglen ; (4) Végétaliser le site ; (5) Réhabiliter le site sur lui-même, limiter les démolitions ; (6) Réduire les consommations énergétiques du site ; (7) Limiter la densité globale du site et augmenter les usages ;

> Sur le plan programmatique : (1) Introduire une mixité programmatique ; (2) Animer les rez-de-chaussée ; (3) Créer une place animée au coeur du site.

(voir détail en annexe complémentaire n°1).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée de travaux est estimée de façon préliminaire à 36 mois. Les travaux envisagés incluent, de façon non exhaustive, les chantiers suivants : installation de chantier, isolation de zones chantier, consignation d'équipements, déplacement de certains locaux techniques, curage, désamiantage, démolition, création d'un pôle énergie, création de liaisons piétonnes, reprises de structure pour les surélévations en bois, et travaux de gros-œuvre (construction au maximum en bois, remplacement de la verrière du parc aquatique, corps d'états techniques, architecturaux, ascenseurs, création ou changement de façade selon les îlots).

Ces travaux nécessiteront l'utilisation de grues. Les installations de chantiers, les cheminements des approvisionnements et d'enlèvement des déchets seront étudiés pour empiéter le moins possible sur les espaces publics.

Un Projet Urbain Partenarial (PUP) sera mis en place (travaux sur les abords du site en parallèle du chantier).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les usages du site évolueront par rapport à la situation actuelle, avec l'intégration d'une mixité d'usages au sein des îlots : parc aquatique conservé, cinéma conservé et réduit, Forest Hill, restaurants, commerces, logements, bureaux, programmes d'intérêt collectif.

L'usage de l'îlot Sextant sera voisin de la situation actuelle avec une extension des surfaces de bureaux.

L'usage des parkings sera conservé (réduction du nombre de places de stationnement véhicules).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux autorisations administratives suivantes :

- Permis de démolir, intégré ou non au permis de construire; - Permis de construire; - Autorisation au titre du code du patrimoine (abords MH), intégrée au permis de construire; - Permis d'aménager (espaces extérieurs, terrains de sports et loisirs); - Déclaration ICPE au titre de la rubrique 2910-A.2; - Déclaration d'ouverture de travaux d'exploitation de gîtes géothermiques de minime importance;
- Autorisation de création, aménagement ou modification d'un établissement recevant du public, intégrée au permis de construire; - Autorisation d'Exploitation Commerciale (AEC); Autorisation d'Exploitation Cinématographique seulement si le phasage des travaux implique une fermeture de plus de 2 ans du cinéma (AECi); - Agrément bureaux.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume actuel	468 400 m ³ env.
Surface actuelle	56 700 m ² SDP
Surface future	90 000 m ² SDP env.
Superficie globale du projet (périmètre)	6 ha env.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

2 à 6 rue Louis Armand
8 à 24 rue du Colonel Pierre Avia
75015 Paris

Coordonnées géographiques¹ Long. 02° 27' 6" 16 Lat. 48° 83' 16" 86

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont : type 1 : « Forêt de Meudon et bois de Clamart » (110001693), à env. 3,2 km, et « Vieux boisements [...] » (110020422), à env. 2,8 km type 2 : « Bois de Boulogne » (110001696), à env. 2,5 km, et « Forêts domaniales de Meudon [...] » (110030022), à env. 3,2 km
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit de la ville de Paris
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO les plus proches : Paris rives de la Seine, Palais et parc de Versailles. Projet situé dans plusieurs périmètres de protection (rayon de 500 mètres) au titre des abords de monuments historiques ; à Paris : immeuble du 3 bd Victor (inscrit) Laboratoire de la marine (inscrit) ; à Issy-les-Moulineaux : Ancienne manufacture des tabacs (inscrit) et Domaine du Séminaire Saint Sulpice (classé).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est certes situé en zone bleue du PPRI de Paris approuvé le 19 avril 2007 mais sur un terrain dont l'altimétrie en tous points est supérieure au niveau PHEC. Risque sismique "très faible".
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe un périmètre Basias n°IDF7506438 sur le terrain d'assiette du projet. Il existe également un site n° IDF7505566 sur une parcelle voisine du projet
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le périmètre de la Zone de Répartition des Eaux de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du projet est la zone de protection spéciale « Sites de Seine-Saint-Denis » (FR1112013), située à environ 11 km au nord-est.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche du projet est le Séminaire Saint-Sulpice, classé le 21 juin 1962 et situé à environ 500 mètres au sud, sud-est, à Issy-les-Moulineaux.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de redéveloppement du site Aquaboulevard prévoit la mise en place de puits de géothermie pour une partie de la production d'énergie du site (pour mémoire : pompage entre 20 et 100m et débit inférieur à 80m3/h).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de redéveloppement du site Aquaboulevard prévoit la mise en place de puits de géothermie pour une partie de la production d'énergie du site.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En termes de ressources naturelles, le projet ne sera pas excédentaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un apport de remblais pourrait être nécessaire pour la création de zones pleine terre (aujourd'hui bétonnées). Les surélévations seront réalisées en bois.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet porte uniquement sur la réhabilitation d'un ensemble immobilier existant, en milieu urbain dense et à proximité immédiate du boulevard périphérique et est par ailleurs dépourvu de tout corridor écologique et de tout réservoir de biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet porte uniquement sur la réhabilitation d'un ensemble immobilier existant, en milieu urbain dense. Le site Natura 2000 le plus proche du projet est au surplus situé à environ 11 km au nord-est, de l'autre côté du boulevard périphérique, de Paris et de la Seine. Dès lors, au regard de la nature du projet, de la distance et des obstacles le séparant de ce site (ou des autres sites les plus proches), de la topographie et de l'hydrographie, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur un site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Des prélèvements ont confirmé la présence d'amiante sur le site (non dégradée). Les travaux incluent un désamiantage et un traitement des déchets par filiale spécialisée. Ces travaux seront plus amplement décrits dans le ou les plan(s) de retrait qui sera(ont) déposé(s) au moins 1 mois avant le début des opérations de désamiantage et la réglementation applicable sera respectée pour éviter tout risque sanitaire.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Modification des accès (accès parking actuel parvis Louis Armand, déplacé rue Pierre Avia; création de nouvelles liaisons piétonnes) Intensification des usages (étude trafic en cours pour en quantifier l'impact sur le trafic). Les accès en transport en commun (Station de métro Balard, arrêt de tramway "Suzanne Lenglen" et arrêts de bus "Suzanne Lenglen" et "Colonel Pierre Avia") ne sont pas impactés.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le centre aquatique existant, conservé dans le cadre du projet, peut-être source de bruits, notamment pendant la période estivale. Les travaux prévus pour une durée de 36 mois pourront être source de bruit, limité par le mode constructif bois. Le projet prévoit la création d'une place centrale animée et des terrasses le long de la liaison piétonne intérieure principale.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe des enseignes lumineuses sur le site. Elles pourront être conservées ou remplacées dans le cadre du projet.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe sur site, de nombreuses installations en toiture et terrasses et notamment des groupes froids. Ces installations vont être supprimées en grande majorité dans le cadre du projet (création d'une boucle d'énergie partagée).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les produits issus du désamiantage seront évacués en filière spécialisée. Les démolitions nécessaires pour la création des liaisons piétonnes intérieures produiront des déchets (béton et maçonneries) dont le volume à évacuer est estimé à 13 000 m ³ environ. Concernant la terre, 3 500 m ³ de terrassements sont estimés. En cas de pollution des terres (analyse à réaliser), une partie de ces terres excavées pourra nécessiter une évacuation en filière spécialisée. Il est prévu d'utiliser le reste des terres en remblaiement sur site.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet vise à améliorer un site très minéral et fermé. Cela passe par la création de liaisons piétonnes intérieures, la réorganisation du site autour d'îlots et la végétalisation du site. Une attention toute particulière est portée sur l'architecture du projet, 4 architectes ont été choisis à cet effet afin d'assurer une diversité et une qualité des constructions. Un architecte mandataire assurera la cohérence globale du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'aura naturellement pas d'incidences sur l'agriculture ou la sylviculture. En revanche, au regard de sa nature et de ses objectifs exposés § 4.1 et 4.2, il devrait influencer, de manière positive, sur l'urbanisme et l'usage du sol, en réhabilitant et ouvrant un ensemble immobilier compact vieillissant, en facilitant les déplacements (liaisons piétonnes), et en diversifiant les usages (logements...).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il a été recherché, d'une part, s'il existait « d'autres projets existants ou approuvés » (entendus, faute de précision, au sens qui leur est donné par l'article R. 122-5, II, 5°, e) du code de l'environnement en matière d'études d'impact) et, d'autre part, s'il pouvait exister un cumul d'effets entre leurs incidences notables et celles du présent projet. L'analyse conduite permet de conclure que les incidences du projet ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec celles d'autres projets ainsi définis.

Sur un autre plan, il convient toutefois de souligner le fait que la Ville de Paris mentionne sur son site internet avoir engagé des réflexions sur les abords du projet (Parc Suzanne Lenglen, Héliport, Cité des Frères-Voisins...).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Conservation au maximum de la structure existante et surélévation en bois (en plus de sa capacité à stocker le carbone au lieu d'en émettre, le bois est un matériaux reconnu pour la santé et le bien être des utilisateurs).
- Réduire les consommations énergétiques du site.
- Végétalisation et création de zones de pleine terre.

Pendant le chantier:

- Mise en place de palissades tout autour des emprises de travaux
- Limitation des démolitions
- Construction en bois > chantier propre et beaucoup moins bruyant

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

En l'état, le projet se cantonne au redéveloppement et à la réhabilitation du site de l'Aquaboulevard. En raison de la poursuite d'objectifs vertueux tant sur le plan urbain que sur le plan programmatique (voir rubrique 4.2), et du recours à matériaux ou énergies renouvelables (bois, géothermie), il présentera un caractère positif pour les usagers et riverains du site.

Néanmoins, il se situe en milieu urbain dense et entraînera la réalisation de surfaces de plancher additionnelles. Pour ces raisons, il nous paraît nécessaire que le projet soit soumis à évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe complémentaire n°1 se rattachant à la rubrique 4.2 Objectifs du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Paris

le,

06/06/2022

Signature



8. ANNEXES - DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS - 16/03/2022

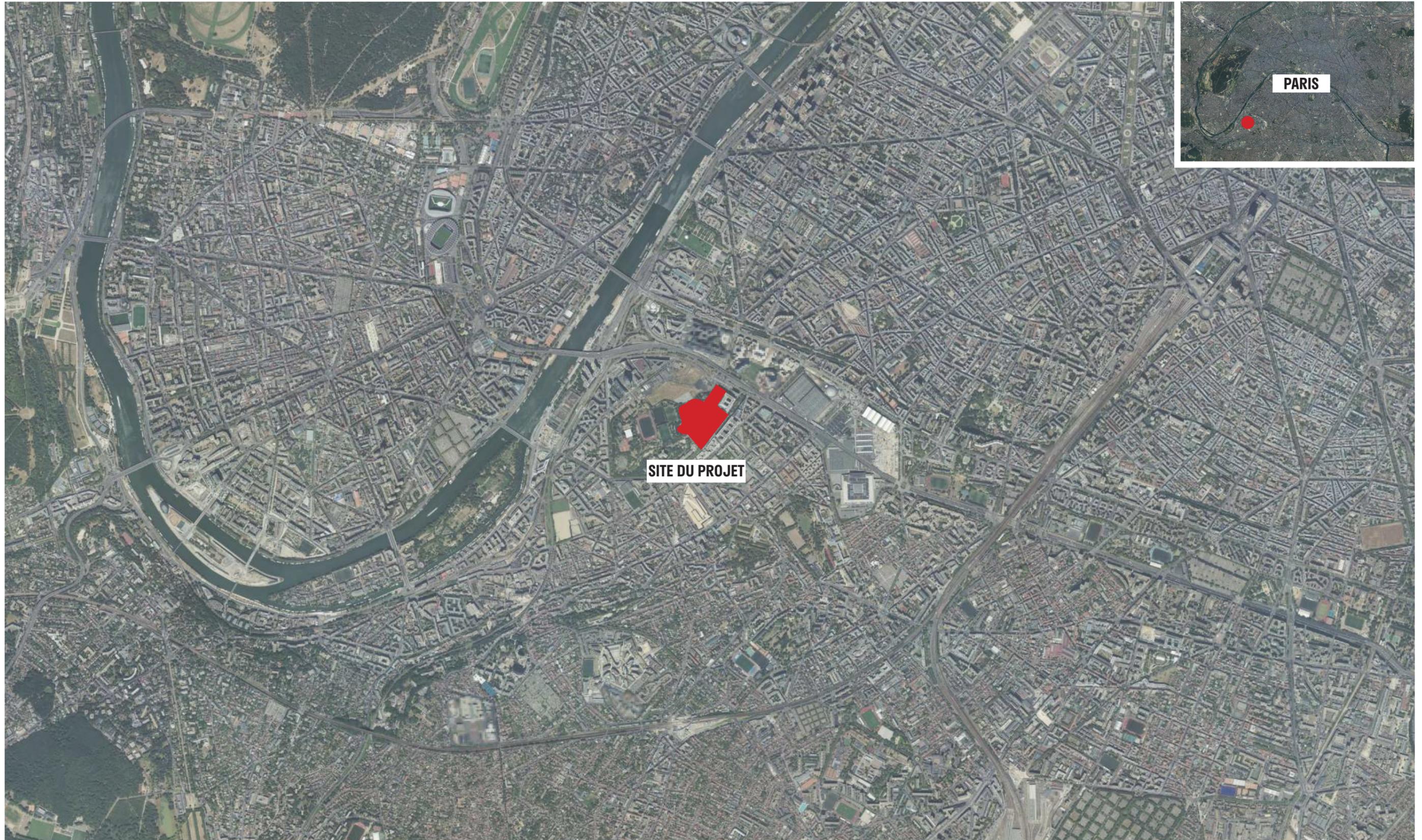


W02
AQUABOULEVARD

8. ANNEXES - DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

8.1 ANNEXES OBLIGATOIRES

2 - PLAN DE SITUATION 1/25 000



8. ANNEXES - DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

8.1 ANNEXES OBLIGATOIRES

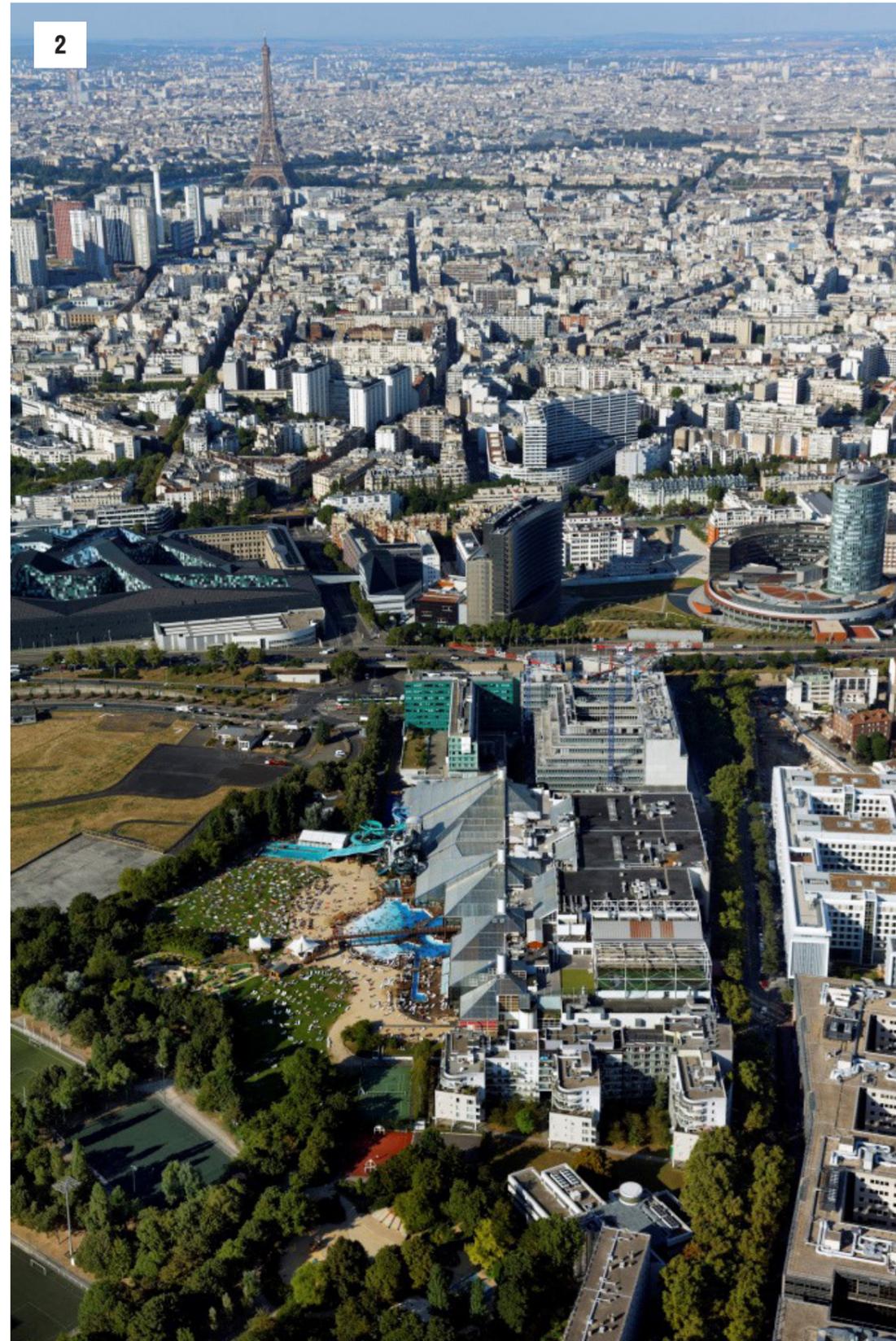
3 - PHOTOGRAPHIES DU TERRAIN - 09/06/2016 (crédit Air-Images Production)



8. ANNEXES - DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

8.1 ANNEXES OBLIGATOIRES

3 - PHOTOGRAPHIES DU TERRAIN - 16/08/2016 (crédit Air-Images Production)



8. ANNEXES - DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

8.1 ANNEXES OBLIGATOIRES

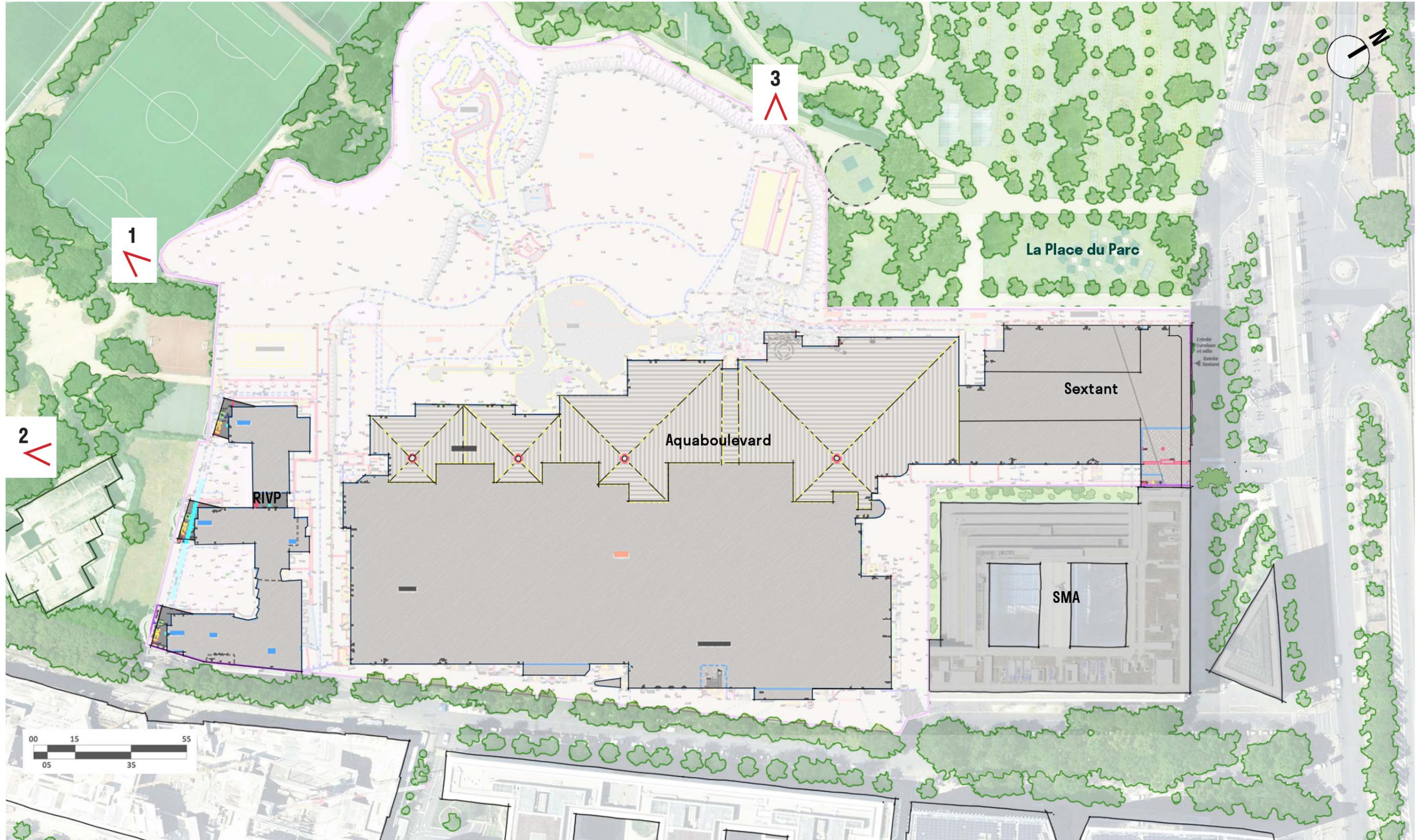
3 - PHOTOGRAPHIES DU TERRAIN - 16/08/2016 (crédit Air-Images Production)



8. ANNEXES - DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

8.1 ANNEXES OBLIGATOIRES

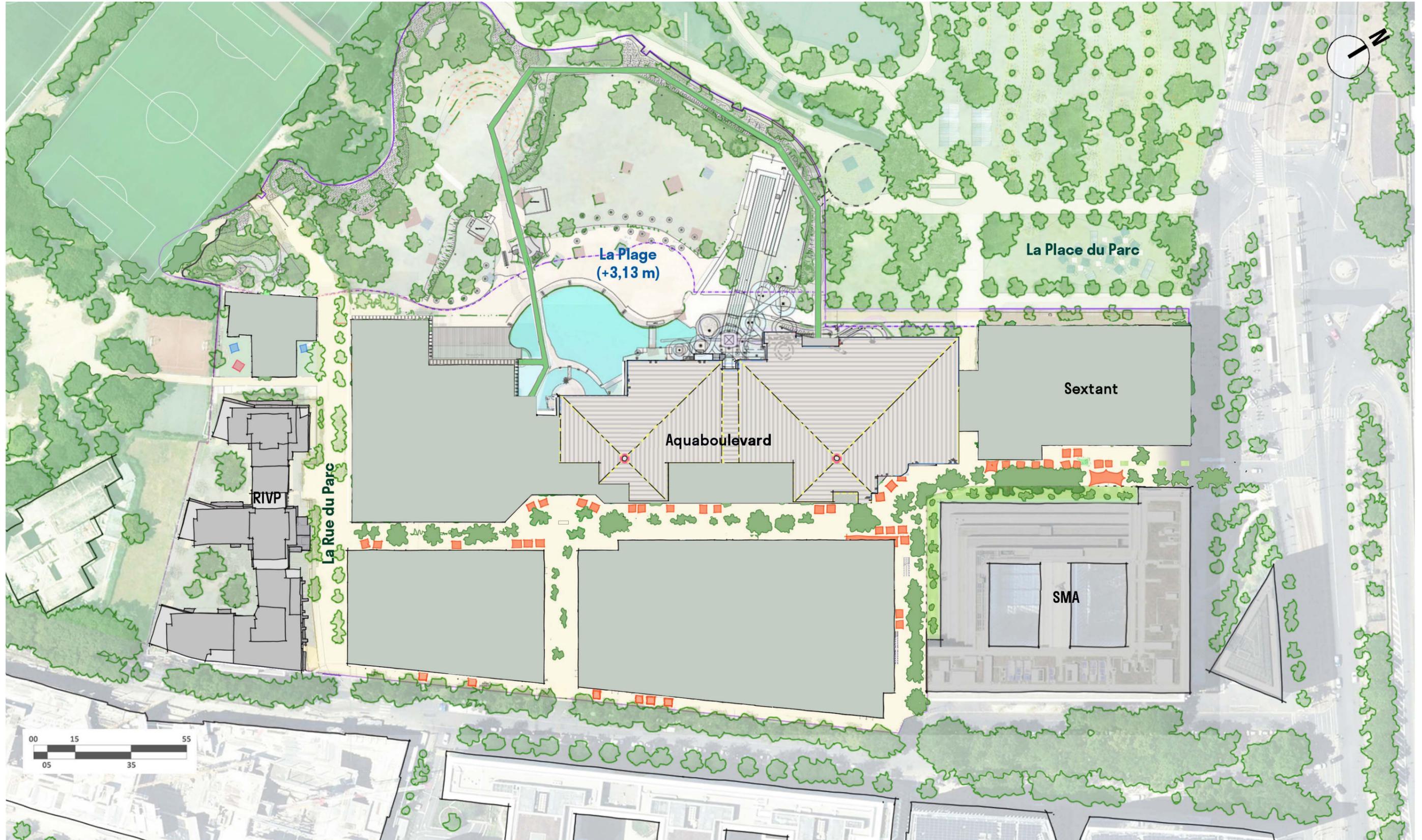
4 - PLAN MASSE EXISTANT, REPERAGE DES PHOTOGRAPHIES



8. ANNEXES - DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

8.1 ANNEXES OBLIGATOIRES

4 - PLAN MASSE PROJET



8. ANNEXES - DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

8.1 ANNEXES OBLIGATOIRES

5 - PLAN DES ABORDS DU PROJET



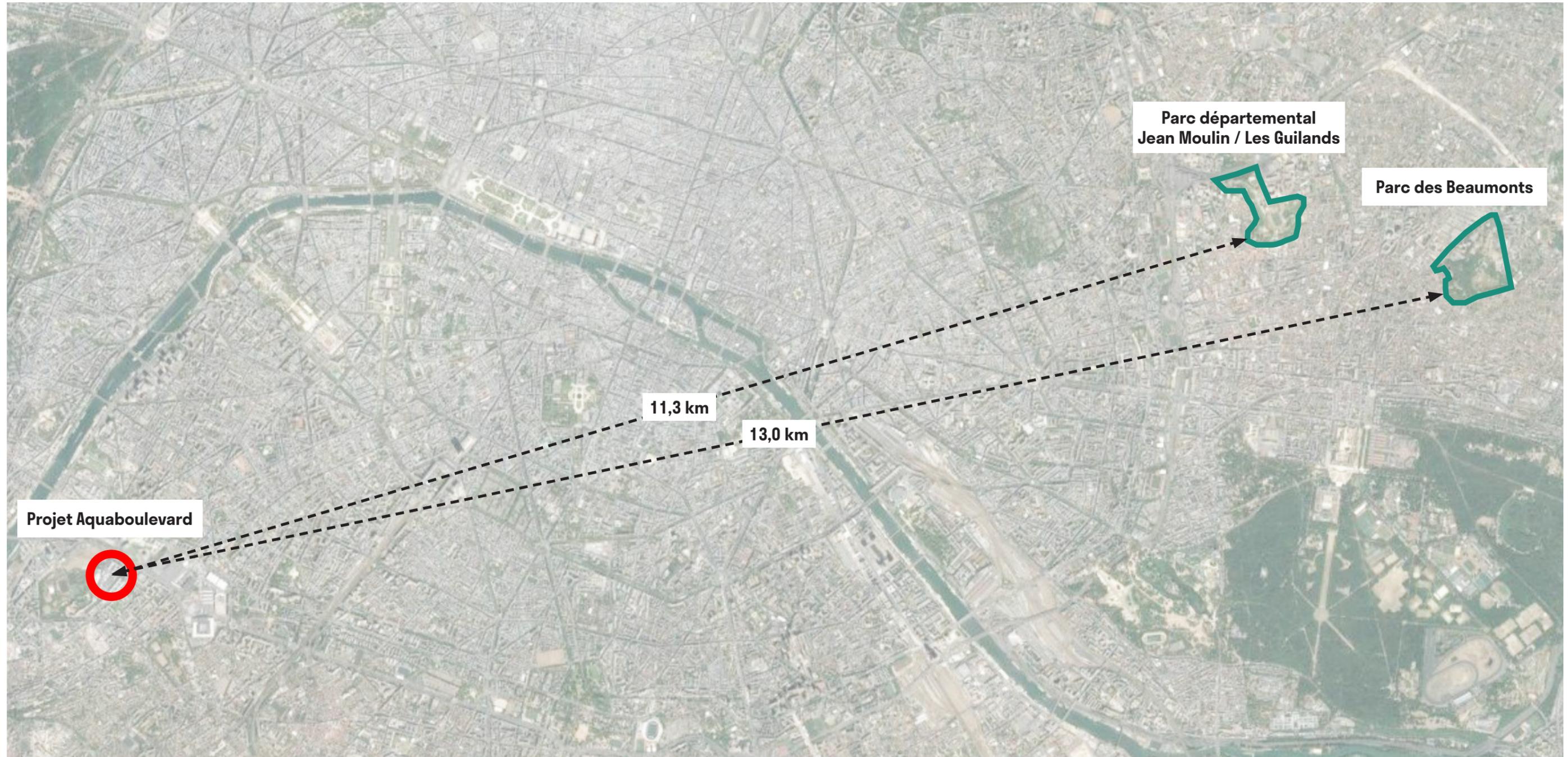
8. ANNEXES - DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

8.1 ANNEXES OBLIGATOIRES

6 - SITE NATURA 2000 - Directive « Oiseaux »



Bien que le projet ne soit pas susceptible d'avoir des incidences sur un site Natura 2000, la présente carte le localise aux différents sites les plus proches.



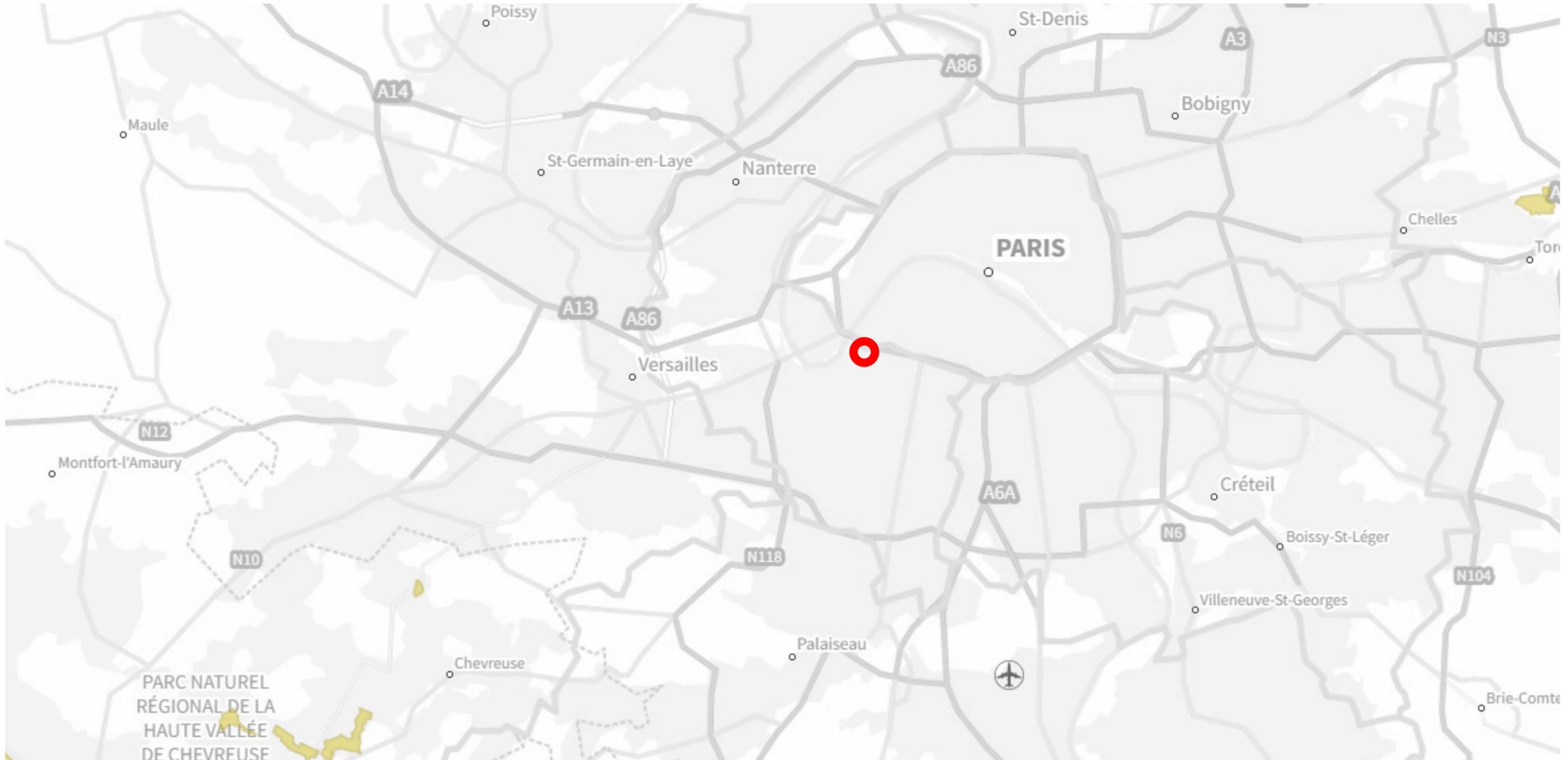
8. ANNEXES - DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

8.1 ANNEXES OBLIGATOIRES

6 - SITE NATURA 2000 - Directive « Habitats »



La présente carte montre qu'il n'existe pas de site Natura 2000 (Directive Habitats) à proximité du site.



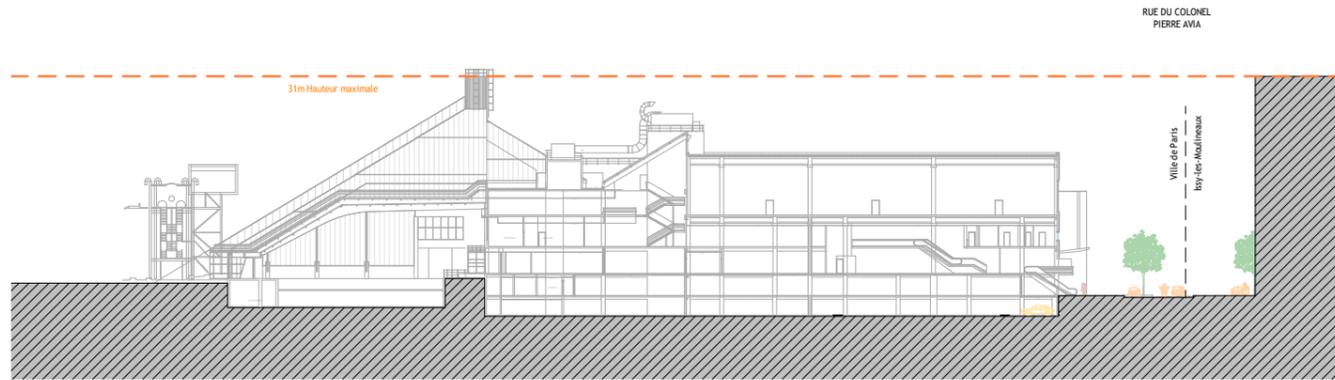
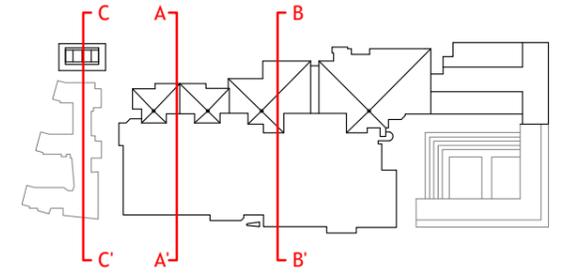
0 5 km



8. ANNEXES - DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

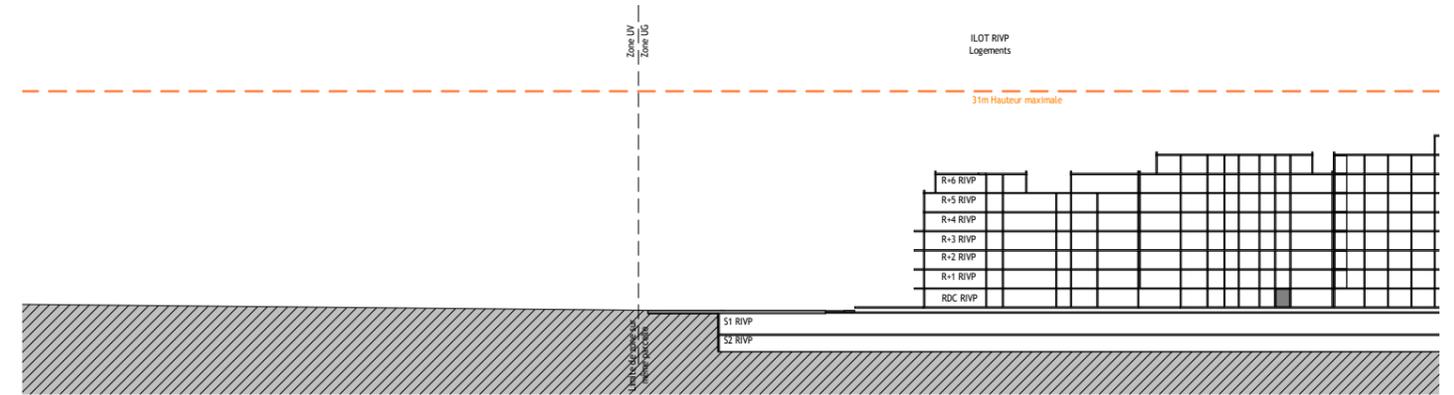
8.2 AUTRES ANNEXES

2 - COUPES TRANSVERSALES - EXISTANT



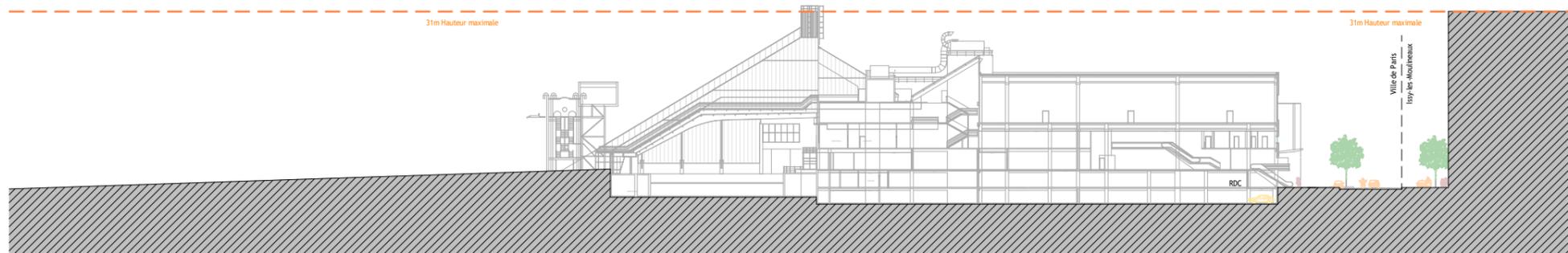
EXI_Coupe AA'

1 : 1000



EXI_Coupe CC'

1 : 1000



EXI_Coupe BB'

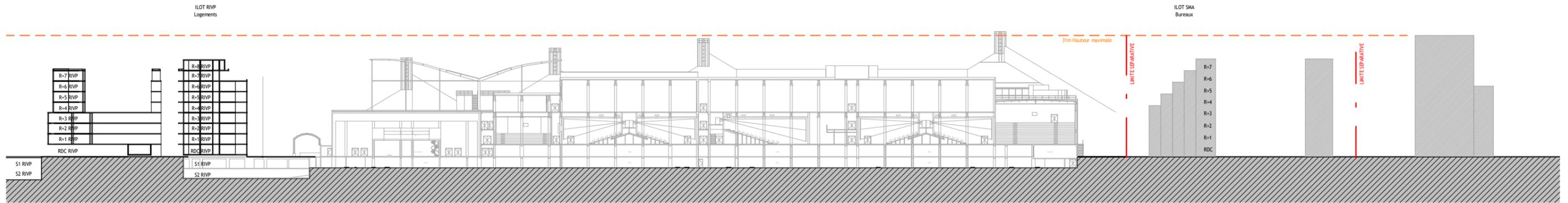
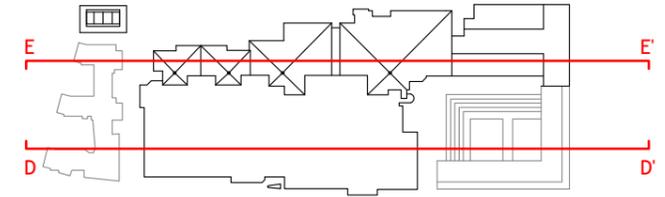
1 : 1000



8. ANNEXES - DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

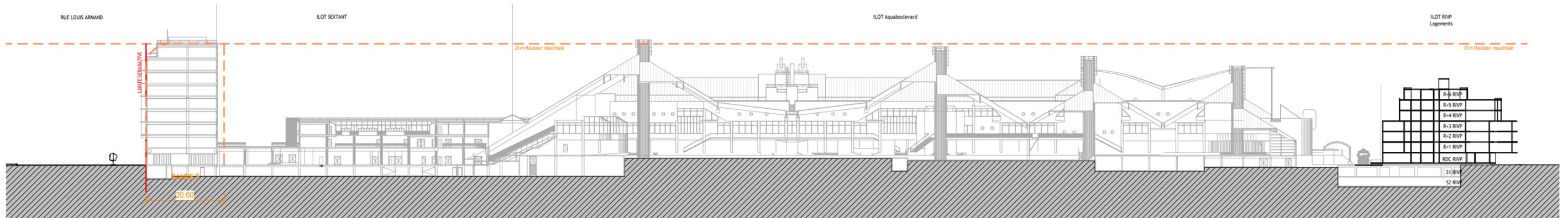
8.2 AUTRES ANNEXES

3 - COUPES LONGITUDINALES - EXISTANT



EXI_Coupe DD'

1 : 1000



EXI_Coupe EE'

1 : 1000



**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Pièce complémentaire n°1

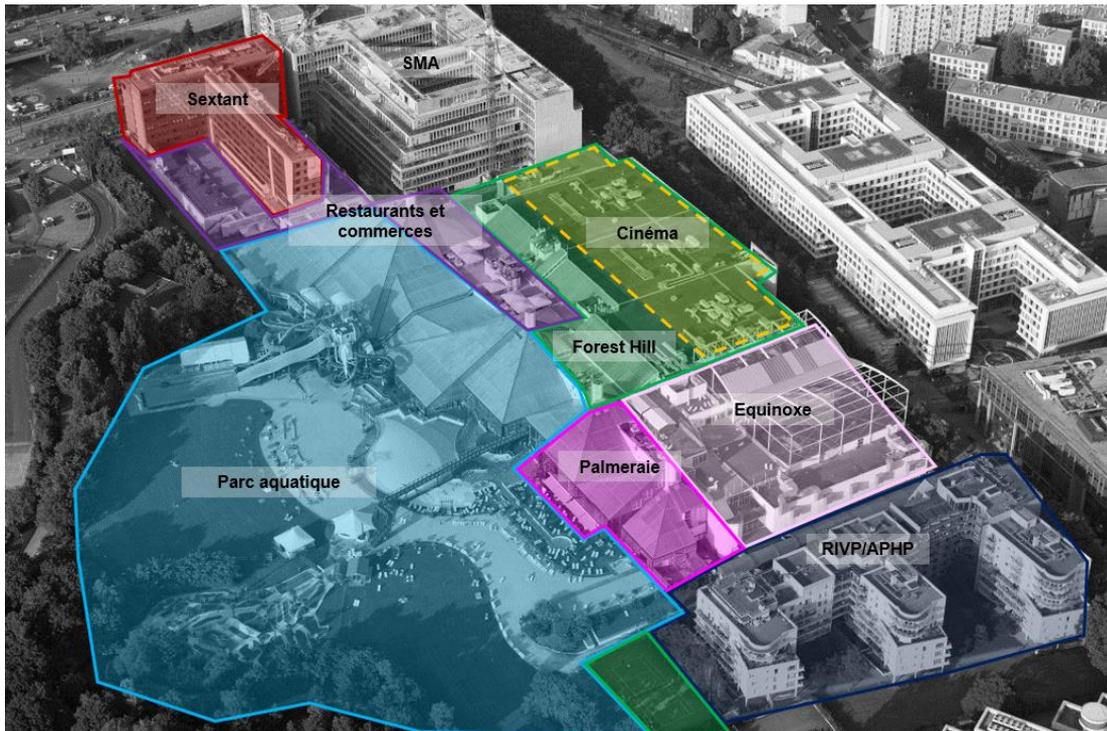
Redéveloppement et réhabilitation du site de l'Aquaboulevard

I. Introduction

Le projet soumis à demande d'examen au cas par cas est assis sur le terrain d'assiette composé des parcelles suivantes : FH 0007, FH 0008, EZ 0009, EZ 0010, FH 0011 et EZ 0012. La superficie totale du terrain est de 59 726 m² environ.



Ce projet est porté par la société Woodwater (Mandataire) et la société SCI Le Sextant, propriétaires respectivement du complexe aquatique Aquaboulevard (+ commerces, salles de réception et centre de sport Forest Hill) et de l'immeuble de bureaux Le Sextant. Le cinéma Gaumont, propriétaire de ses surfaces, est également concerné par le projet.



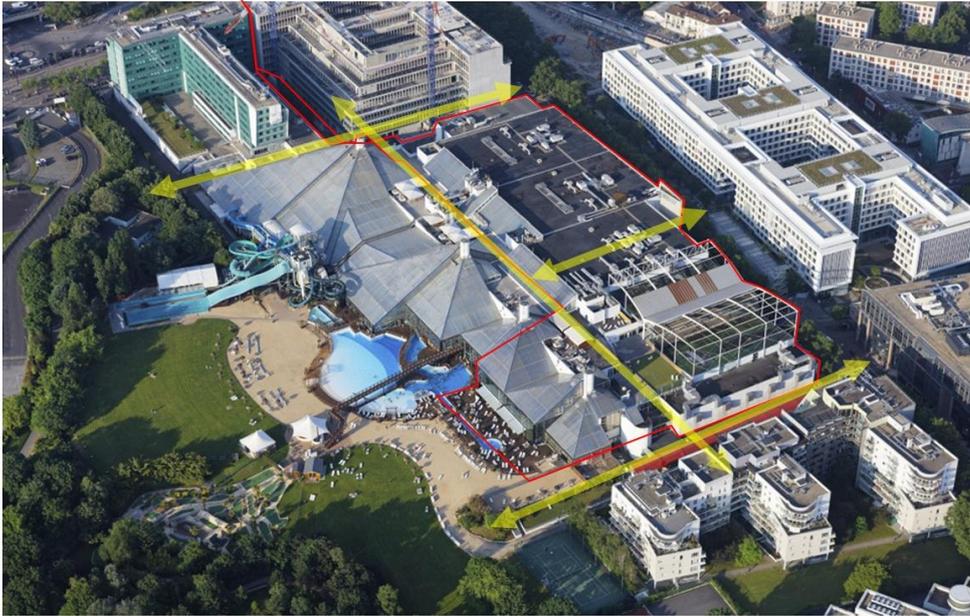
Il s'agit d'un projet de réhabilitation qui vise à repenser le lieu au global et dans son environnement.

II. Objectifs du projet de redéveloppement et réhabilitation du site de l'Aquaboulevard

Le Projet Aquaboulevard intègre des principes forts sur le plan urbain et programmatique :

Objectif du Projet sur le plan urbain

- Recréer un urbanisme à échelle humaine, retrouver le niveau du sol avec la création de liaisons piétonnes extérieures ;
- Requalifier l'espace public et ouvrir le site sur le 15^{ème} arrondissement et Issy les Moulineaux ;
- En conséquence, accroître les accès des différentes entités du complexe de l'Aquaboulevard vers leur environnement proche (notamment la Cité des Frères Voisin et le parc Suzanne Lenglen) ou inversement, et améliorer la visibilité de l'Aquaboulevard.



- Revégétaliser le site, retrouver de la pleine terre, sanctuariser les arbres existants, augmenter les surfaces perméables ;
- Réhabiliter le site sur lui-même, en conservant au maximum les structures existantes et en limitant les démolitions ;
- Choisir dès que possible, des principes constructifs bois.
- Optimiser les consommations énergétiques du site. Sont étudiées la mise en place (i) d'un pôle énergie commun permettant d'optimiser des échanges énergétiques entre le parc aquatique et les nouveaux programmes et (ii) d'une boucle de géothermie ;
- Limiter la densité globale du Projet et augmenter les usages ;

Objectif du Projet sur le plan programmatique :

- Introduire une mixité programmatique et renforcer l'offre de sports, de loisirs et d'activités d'intérêt collectif :
 - Préserver et requalifier le Parc Aquatique ;
 - Réhabiliter le club de sports Forest Hill ;
 - Ouvrir les programmes sportifs sur de grands espaces verts (environ 2,3 hectares de jardins en pleine terre) ;
- Animer les rez-de-chaussée des liaisons piétonnes et de la rue du Colonel Pierre Avia :
 - Des rez-de-chaussée mixtes : des restaurants et commerces (environ 20 locaux commerciaux), des espaces communs de bureaux, des halls de logements et logements sociaux ;
 - Des commerces bas carbone et innovants.
- Créer une grande place centrale animée par 4 grands pôles :
 - L'entrée du Parc aquatique ;
 - Le cinéma ;
 - Des commerces de proximité ;
 - Des brasseries / cafés parisiens.